



## COMMISSION GATINEAU, VILLE EN SANTÉ

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE PUBLIQUE

JEUDI 28 FÉVRIER 2019 DE 9 H À 12 H

Maison du citoyen – Salle des comités (secteur Hull)

### PRÉSENCES :

#### **Membres**

Madame Renée Amyot, présidente et conseillère municipale  
Monsieur Jean-François LeBlanc, vice-président et conseiller municipal  
Monsieur Jacques Dumouchel, Cégep de l'Outaouais  
Madame Pauline Fortin, Direction de santé publique  
Monsieur Mustapha Bahri, Concert'Action  
Monsieur Alex Grenier, Table régionale des organismes communautaires autonomes de l'Outaouais  
Madame Julie Legault, Commissions scolaires de Gatineau  
Madame Mélanie Pilon-Gauvin, Office municipal d'habitation de Gatineau  
Madame Michèle Osborne, Table des aînés de Gatineau

#### **Personnes ressources – Ville de Gatineau**

Madame Geneviève D'Amours, Service des loisirs, des sports et du développement des communautés  
Madame Anick Fortin, Service des loisirs, des sports et du développement des communautés  
Monsieur Yess Gacem, Service des loisirs, des sports et du développement des communautés  
Madame Isabelle Plante, Service de police

#### **Invitée – Ville de Gatineau**

Madame Marie Poirier

### ABSENCES MOTIVÉES :

Madame Myriam Nadeau, conseillère municipale  
Madame Kathleen Barrette, Société de transport de l'Outaouais  
Monsieur Alain Godmaire, CISSS de l'Outaouais  
Madame Nathalie Lepage, Centraide Outaouais  
Madame Nathalie St-Amour, Université du Québec en Outaouais

#### **Personne ressource – Ville de Gatineau**

Madame Catherine Marchand, Service d'urbanisme et de développement durable

### **1. MOT DE BIENVENUE**

La rencontre débute à 9 h.

Madame Renée Amyot souhaite la bienvenue à tous.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame Renée Amyot procède à la lecture de l'ordre du jour. Madame Pauline Fortin demande d'ajouter au point varia : « *Annonce de Pauline* »

*Il est proposé par monsieur Mustapha Bahri*

*Appuyé par madame Pauline Fortin*

*Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour de la présente séance, avec l'ajout aux varia du point suivant : 9.1 « Annonce de Pauline ».*

*Adoptée.*

### **3. SUIVI ET DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 31 JANVIER 2019**

Madame Pauline Fortin demande une modification au procès-verbal du 31 janvier, soit au point 4 « *Suivi de dossiers de la Commission* ».

Il s'agit de remplacer dans le deuxième paragraphe, soit :

« la Direction de la santé publique » par « les Directions de santé publiques ».

Aucun suivi au procès-verbal.

#### 4. SUIVI DES DOSSIERS DE LA COMMISSION

##### Dossier cannabis

Madame Renée Amyot informe les membres que les préoccupations de la Ville ont été présentées à la Commission parlementaire du 13 février dernier. Un mémoire a également été déposé, tel que prévu. Une consultation particulière, qui avait pour objectif de revoir les articles de la Loi a eu lieu le 21 février dernier.

Madame Geneviève D'Amours présente la comptabilisation des indicateurs de suivi du mois de janvier 2019 ainsi que les données recueillies depuis la légalisation du cannabis, en octobre 2018. En sommes dans l'ensemble, les indicateurs sont à la baisse et aucune problématique n'est soulevée.

#### 5. PRÉSENTATION, DISCUSSION ET RECOMMANDATION : PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'INCLUSION ÉCONOMIQUE ET LA PARTICIPATION SOCIALE (PAGIÉPS)

Madame Geneviève D'Amours expose les objectifs de la présentation visant à recommander au conseil municipal une structure de gouvernance et une démarche qui soutiendra l'élaboration du Plan d'action local lié au Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIÉPS). Madame D'Amours explique aux membres l'origine du PAGIÉPS ainsi que les principales étapes liées à l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action régional et local.

En somme, le PAGIÉPS compte 43 mesures qui seront portées par 18 ministères et organismes gouvernementaux. L'action 11 prévoit la signature d'alliances pour le développement de plans d'action locaux. Dans ce contexte, une entente administrative a été signée en janvier 2019 entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Conférence des préfets de l'Outaouais (CPO). Cette entente engage les cinq municipalités régionales de comté (MRC) de l'Outaouais, dont la Ville de Gatineau.

Madame D'Amours fait part des obligations de la CPO qui se résument comme suit :

- Gérer une portion du Fonds québécois d'initiatives sociales;
- Établir des partenariats et s'assurer de la participation des personnes vivant une situation de pauvreté et d'exclusion;
- Dégager une vision commune avec les partenaires;
- Développer et mettre en œuvre un plan d'action régional visant l'inclusion économique et la participation sociale.

Au niveau local, une structure de gouvernance et de concertation avec le milieu doit être établie, afin de mettre en place une démarche de mobilisation pour l'élaboration du Plan d'action local. Les actions qui devront être réalisées sont les suivantes :

- Identifier les acteurs concernés par la lutte à la pauvreté;
- Développer et recommander au conseil municipal un Plan d'action local s'arrimant au Plan d'action régional;
- Lancer un appel d'initiatives locales;
- Recommander les ententes avec les organismes porteurs d'initiatives locales;
- Faire le suivi du plan d'action et de la mise en œuvre d'initiatives locales.

Pour répondre à ce mandat, la CPO doit identifier les concertations locales en développement social dans chaque MRC.

Considérant que la Commission Gatineau, Ville en santé de la Ville de Gatineau est responsable de la mise en œuvre du Plan d'action en développement social et que les Statuts et règlements de la Commission Gatineau, Ville en santé, adoptés par le conseil municipal, désignent celle-ci comme responsable de faire des recommandations sur les actions à mettre en place dans les milieux défavorisés et auprès des clientèles vulnérables, le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés propose que la Commission Gatineau, Ville en santé soit l'instance de gouvernance pour l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'action local pour la Ville de Gatineau.

Pour réaliser ce mandat, il est suggéré de mettre en place un comité aviseur, composés de membres de la Commission et de représentants du milieu concernés par la lutte à la pauvreté, afin d'alimenter les travaux de la Commission. Pour ce faire, le comité aviseur aurait les mandats suivants :

- Mobiliser les acteurs concernés en lutte à la pauvreté et prendre connaissance des besoins;
- Consulter les personnes vivant de la pauvreté et de l'exclusion sociale ainsi que faire connaître les besoins et les enjeux locaux;
- Élaborer une proposition de Plan d'action local;
- Élaborer et mettre en œuvre un processus d'appel d'initiatives sociales qui répond aux orientations régionales;
- Préparer et proposer à la Commission Gatineau, Ville en santé des initiatives sociales et en assurer les suivis.

Certains membres demandent si d'autres instances de concertation locale auraient pu assumer ce mandat, notamment la Table Concert'Action. Des membres siégeant aux deux instances s'expriment. Ils mentionnent que Concert'Action n'a pas les ressources et la capacité de prendre un tel mandat. D'autres membres soulèvent l'importance de tenir compte de certains groupes, comme les personnes vivant en situation d'itinérance et les aînés, par exemple, qui ne sont pas représentés par la Table Concert'Action.

Les membres s'entendent pour dire que la composition du comité aviseur devra être élargie et inclure des représentants du milieu pour l'identification d'enjeux et d'actions à mettre en place pour favoriser la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Il sera important de prévoir des mécanismes, afin que les priorités locales du plan d'action soient établies avec les partenaires du milieu, comme le PAGIÉPS l'indique et que l'analyse et la sélection des projets s'effectuent en prenant en compte de l'enjeu de conflit d'intérêts.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est signataire de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (CM-2019-69) et s'engage donc à élaborer un Plan d'action local pour l'inclusion économique et la participation sociale;

CONSIDÉRANT QUE les Statuts et règlements de la Commission Gatineau, Ville en santé, adoptés par le conseil municipal, désignent celle-ci comme responsable de faire des recommandations sur les actions à mettre en place dans les milieux défavorisés et auprès des clientèles vulnérables;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés recommande que la Commission Gatineau, Ville en santé soit identifiée comme instance responsable de l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Plan d'action local pour l'inclusion économique et la participation sociale :

*Il est proposé par madame Pauline Fortin*

*Et appuyé par madame Mélanie Pilon-Gauvin*

*Que la Commission Gatineau, Ville en santé :*

- *Soit nommée comme instance consultative responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du Plan d'action local pour l'inclusion économique et la participation sociale;*
- *Mette en place un comité aviseur, composé de représentants œuvrant à la lutte à la pauvreté afin d'alimenter les travaux de la Commission.*

*Adoptée à l'unanimité.*

## **6. PRÉSENTATION ET RECOMMANDATION : BILAN DU PLAN D'ACTION INTÉGRÉ TRIENNAL 2017-2019 – FAMILLE, MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE**

Madame Geneviève D'Amours présente le Bilan 2017-2018 des réalisations du Plan d'action intégré triennal 2017-2019 – Famille, Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle. Elle expose les motifs et la mise en contexte de l'intégration des plans d'action. Elle fait état des obligations légales liées à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et les engagements de la Ville en lien avec la certification Municipalité amie des aînés (MADA). Un résumé des principaux projets prévus en 2019 est également présenté.

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est engagée dans la certification Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la Commission Gatineau, Ville en santé a été identifiée comme responsable du comité de suivi Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est assujettie à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration sociale, scolaire et professionnelle et que cette loi oblige les municipalités à produire un Plan d'action annuel, à l'égard des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'est engagée à déposer un bilan annuel de ses réalisations, à l'égard des personnes handicapées à l'Office des personnes handicapées du Québec :

*Il est proposé par madame Mélanie Pilon-Gauvin*

*Et appuyé par monsieur Mustapha Bahri*

*Que la Commission Gatineau, Ville en santé recommande le dépôt du Bilan 2017-2018 du Plan d'action intégré triennal 2017-2019 – Famille, Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle, au conseil municipal.*

*Adoptée à l'unanimité.*

*Pause de 10 h 15 à 10 h 30.*

## **7. PRÉSENTATION ET DISCUSSION : POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DE PRÉVENTION EN SANTÉ**

Madame Pauline Fortin présente la Politique gouvernementale de prévention en santé. Elle mentionne que cette Politique comprenant vingt-huit mesures est avant-gardiste, car c'est la seule en Amérique du Nord qui implique plusieurs ministères. Un Plan d'action s'y rattachant a été élaboré afin de favoriser sa mise en œuvre. Des sommes provenant des différents ministères sont attirées pour le soutien d'initiatives.

Elle souligne qu'un des défis est de travailler en concertation afin de s'assurer que les actions mises en œuvre seront complémentaires. Des appels de projets ont eu lieu et d'autres sont à venir. À cet effet, une des conditions gagnantes est de tenir compte des autres démarches en cours (par exemple : le Cadre de référence municipal en itinérance, les actions en saines habitudes de vie et l'élaboration du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale), en arrimant les autres sommes disponibles et en visant la complémentarité des actions. D'autres partenaires, dont certaines commissions municipales, sont également interpellés. Il sera essentiel que chacun communique l'information en lien avec leurs démarches, afin d'éviter les confusions et d'arrimer les projets pour favoriser les impacts durables dans le milieu.

Madame Fortin s'engage à informer les membres de l'évolution de ce dossier.

**8. PRÉSENTATION ET RECOMMANDATION :  
PLAN DE TRAVAIL 2019-2020 DE LA COMMISSION**

Madame Renée Amyot présente la proposition du Plan de travail qui a été élaboré avec les membres, lors de la session de travail qui a eu lieu le 8 février dernier. Les membres acceptent ce plan avec quelques modifications mineures.

*Il est proposé par madame Julie Legault  
Et appuyé par madame Michèle Osborne*

*Que la Commission Gatineau, Ville en santé recommande le dépôt du Plan de travail 2019-2020 de la Commission, au conseil municipal.*

*Adoptée à l'unanimité.*

**9. VARIA**

**9.1 Annonce de Pauline**

Madame Pauline Fortin annonce sa retraite qui est prévue pour le mois de juin 2019. Le poste qu'elle occupe sera affiché très bientôt et dès que son remplaçant sera nommé, elle en informera les membres.

**10. PAROLE AUX CITOYENS**

Madame Yolaine Ruel, représentante du Regroupement des associations de personnes handicapées de l'Outaouais (RAPHO) et membre de la Commission sur le développement du territoire, l'habitation et l'environnement de Gatineau, s'adresse à la Commission Gatineau, Ville en santé au sujet de la notion d'accessibilité universelle.

Elle informe les membres qu'une nouvelle Loi canadienne sera votée sous peu et que, de façon générale, le Québec a des mesures moins sévères que les autres provinces en matière d'accessibilité universelle. Elle ajoute qu'il est essentiel de changer nos façons de penser lorsqu'on souhaite intégrer les besoins des personnes vulnérables, dont les personnes à mobilité réduite.

Elle se questionne sur les outils que l'on se donne et comment nous allons faire pour amorcer ce changement de paradigme. Il est important de réfléchir sur les stratégies que l'on doit mettre en place pour faciliter ce changement. Elle mentionne que le processus de production du handicap contribue à la production de connaissances, favorise l'autonomie des personnes handicapées et aide à la prise de décision.

Madame Renée Amyot précise que tous les membres des comités et commissions de la Ville ainsi que les employés municipaux interpellés par ces notions seront bientôt formés et outillés, afin de permettre de tenir compte des principes transversaux, dont l'accessibilité universelle dans l'analyse d'enjeux et la formulation des recommandations au conseil municipal.

Les membres remercient madame Ruel pour son intervention.

**11. PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre aura lieu le jeudi 4 avril 2019.

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

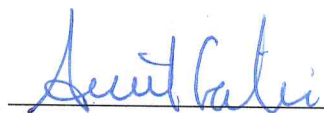
L'assemblée est levée à 12 h.

*Il est proposé par madame Pauline Fortin  
Appuyé par monsieur Alex Grenier*

*Et résolu que cette Commission accepte de lever la séance.*

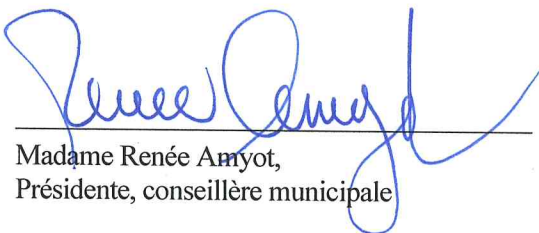
*Adoptée.*

**Rédaction du procès-verbal**



Madame Anick Fortin,  
Coordonnatrice des commissions et comités  
Planification et développement des communautés  
Service des loisirs, des sports et du développement  
des communautés

**Signature de la présidente de la Commission**



Madame Renée Amyot,  
Présidente, conseillère municipale